

BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale des budgets primitifs des budgets annexes de l'activité « crématorium »	3
1.1 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « CT1 – Crématorium »	3
1.2 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « Crématorium Métropole »	3
2. La trajectoire financière consolidée des budgets annexes de l'activité « crématorium »	4
2.1 Les indicateurs de gestion consolidée des budgets annexes de l'activité « crématorium »	4
2.2 La dette consolidée des budgets annexes de l'activité « crématorium »	5
3. Le budget primitif du budget annexe « CT1 – Crématorium »	6
3.1 La trajectoire financière du budget annexe « CT1 – Crématorium »	6
3.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « CT1 – Crématorium »	6
3.1.2 La dette du budget annexe « CT1 – Crématorium »	7
3.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « CT1 – Crématorium »	8
3.3 La section d'exploitation du budget annexe « CT1 – Crématorium »	9
3.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	9
3.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	10
3.4 La section d'investissement du budget annexe « CT1 – Crématorium »	11
3.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	11
3.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	12
4. Le budget primitif du budget annexe « Crématorium Métropole »	13
4.1 La trajectoire financière du budget annexe « Crématorium Métropole »	13
4.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « Crématorium Métropole »	13
4.1.2 La dette du budget annexe « Crématorium Métropole »	14
4.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « Crématorium Métropole »	14
4.3 La section d'exploitation du budget annexe « Crématorium Métropole »	15
4.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	15
4.3.2 Les dépenses d'exploitation de la budget primitif	16
4.4 La section d'investissement du budget annexe « Crématorium Métropole »	17
4.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	17
4.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	18

1. PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

1.1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

Le budget primitif du budget annexe « CT1 – Crématorium » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre 2 206 K€ ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 936 K€.

1.2 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

Le budget primitif du budget annexe « Crématorium Métropole » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre 620 K€, sans augmentation de la tarification en 2023 ;
- ✓ en section d'investissement à hauteur de 25 K€, répartie entre les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « CREMATORIUM »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budgets annexes <u>Crématorium</u>	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 696 K€	2 821 K€	125 K€	5%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2 828 K€	2 202 K€	-626 K€	-22%
Epargne de gestion courante (EBG)	-132 K€	618 K€	750 K€	-568%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	-5%	22%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	7 K€	0	-7 K€	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	168 K€	77 K€	-92 K€	-54%
Résultat exceptionnel large	-161 K€	-77 K€	84 K€	-52%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-293 K€	542 K€	835 K€	-285%
Taux d'épargne de gestion	-11%	19%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	1 K€	1 K€	0 K€	-8%
<i>Recettes réelles</i>	2 703 K€	2 821 K€	118 K€	4%
<i>Dépenses réelles</i>	2 998 K€	2 280 K€	-718 K€	-24%
Epargne brute (EBE)	-295 K€	541 K€	835 K€	-284%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-11%	19%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	8 K€	8 K€	0	0%
Epargne nette (ENE)	-303 K€	532 K€	835 K€	-276%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-11%	19%		

- ✓ L'épargne de gestion courante consolidée évolue positivement pour atteindre 22% en 2023.
- ✓ L'épargne de gestion consolidée suit la même trajectoire passant de -11 % à 19 % en 2023. Elle est légèrement accentuée par un résultat exceptionnel déficitaire de 76K€.
- ✓ L'épargne brute consolidée évolue favorablement en 2023, couvrant largement le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette consolidée : comme les deux précédentes, elle évolue positivement et permet d'investir à hauteur de 19% du budget consolidé.

Le budget consolidé affiche une situation financière qui s'améliore et devient positive entre 2022 et 2023. La capacité à investir serait de l'ordre de 19%. Cette progression est essentiellement faciale, du fait d'épargnes négatives en 2022 sur le budget annexe « crématorium métropole » qui n'apparaissent plus en 2023. En effet, ce budget avait un excédent antérieur important inscrit en 2022. La réglementation financière imposant une section d'exploitation en équilibre, il a été inscrit un montant de dépenses équivalent, ce qui réduit les indicateurs et affiche ainsi des taux d'épargne négatifs en 2022

2.2 LA DETTE CONSOLIDÉE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITÉ « CREMATORIUM »

	En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
CT1	Volume	0	0	0	384 K€	384 K€
CT6	Volume	90 K€	8 K€	1 K€	0	82 K€
TOTAL	Volume	90 K€	8 K€	1 K€	384 K€	466 K€

Seul le Crématorium de Martigues est endetté à hauteur de 82 K€ pour la fin de l'exercice.

3. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

3.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

3.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budgets annexes CT1 - Crématorium	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 068 K€	2 201 K€	102 K€	6%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 574 K€	1 621 K€	16 K€	3%
Epargne de gestion courante (EBG)	494 K€	580 K€	86 K€	17%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	24%	26%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	7 K€	0	-7 K€	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	110 K€	64 K€	-46 K€	-41%
Résultat exceptionnel large	-103 K€	-64 K€	38 K€	-37%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	392 K€	516 K€	124 K€	32%
Taux d'épargne de gestion	19%	23%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0	0	
<i>Recettes réelles</i>	2 076 K€	2 201 K€	125 K€	6%
<i>Dépenses réelles</i>	1 684 K€	1 685 K€	1 K€	0%
Epargne brute (EBE)	392 K€	516 K€	124 K€	32%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	19%	23%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	0	0	0	
Epargne nette (ENE)	392 K€	516 K€	124 K€	32%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	19%	23%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en augmentation en 2023 de 86 K€ par rapport à 2022. Son taux évolue de 3%, passant de 24% à 26% entre 2022 à 2023. Cette progression résulte de l'évolution des dépenses et des recettes telles que présentée précédemment.
- ✓ L'épargne de gestion suit la même trajectoire et augmente de 124 K€ entre 2022 et 2023. Elle est accentuée par une forte diminution du déficit exceptionnel en diminution de 37%.
- ✓ L'épargne brute évolue, au regard des éléments précédents, favorablement entre 2022 et 2023, passant de 19 % à 23% en 2023.
- ✓ L'épargne nette : Ce budget ne supportant de dette, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont identiques. La capacité d'investissement pour ce budget est de l'ordre de 23%.

Le budget voit sa situation financière s'améliorer entre 2022 et 2023 avec des marges de manœuvre et une capacité à investir en augmentation.

3.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	0	0	0	384 K€	384 K€

Un emprunt d'équilibre a été inscrit pour un montant de 384 K€ qui sera, en principe, soldé dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

3.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	4 658 048,41	1 031 625,26	878 717,64	41%	900 000,00	-	0,00%

Le montant total des autorisations de programme s'élève à 4 658 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 41%. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 900 K€.

Libellé des 5 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
REFECTION DES FOURS ET EQUIPEMENTS DU CREMATORIUM (remplacera 2010/00083 et 2010/00102)	1 010 000,00	59 278,00	-	5,87%	-	-	
ETUDES POUR CREAMTORIUM ST PIERRE (remplacera la 2007/00044)	40 000,00	-	-	0,00%	-	-	
MODERNISATION CREMATORIUM SAINT PIERRE	1 421 000,00	410 482,36	610 517,64	71,85%	735 000,00	-	0,00%
EMBELLISSEMENT & RESTRUCTURATION HALL D'ACCUEIL	600 000,00	164 405,67	-	27,40%	-	-	
REFECTION DES FOURS ET EQUIPEMENTS DU CREMATORIUM (remplacera 2015/00089)	1 500 000,00	383 835,60	120 000,00	33,59%	150 000,00	-	0,00%

Le tableau ci-dessus fait apparaître, pour les cinq plus importantes opérations du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

3.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

3.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	1 951 K€	2 076 K€	2 201 K€	6,04%
Recettes de gestion courante	1 948 K€	2 068 K€	2 201 K€	6,40%
013 - Atténuations de Charges			1 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 790 K€	1 910 K€	2 043 K€	6,96%
73 - Impôts et taxes sauf 731				
74 - Dotations et participations				
75 - Autres produits de gestion courante	158 K€	158 K€	157 K€	-0,96%
Autres recettes de fonctionnement	3 K€	7 K€	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	3 K€	7 K€		
Recettes d'ordre	36 K€	36 K€	36 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 K€	36 K€	36 K€	0,00%
Total recettes d'exploitation	1 987 K€	2 112 K€	2 237 K€	5,93%
002 - Excédent reporté	3 628 K€	4 070 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	5 615 K€	6 182 K€	2 237 K€	-63,82%

Les recettes d'exploitation sont de l'ordre de 2 237 K€ et diminuent fortement de 63,82 % par rapport au budgété 2022, due à un non-report de l'excédent. Hors excédent reporté, elles augmentent de 5,93 % entre 2022 et 2023 et se répartissent comme suit :

- ✓ Les atténuations de charges (chapitre 013) : à hauteur de 1 K€, elles correspondent à des remboursements de sécurité sociale sur rémunérations du personnel ;
- ✓ Les produits des services (chapitre 70) sont de l'ordre de 2 043 K€, avec une augmentation de 6,96 % en 2023 sur la taxe de crémation de pièces organiques ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : à hauteur de 157 K€, ils restent stables par rapport à l'année 2022. Ces recettes proviennent des concessionnaires des crématoriums d'Aix et d'Aubagne ;
- ✓ Les opérations d'ordre (chapitre 042), à hauteur de 36 K€, restent stables par rapport à l'année 2022.

3.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	1 874 K€	1 684 K€	1 685 K€	0,07%
Dépenses de gestion courante	1 663 K€	1 574 K€	1 621 K€	2,96%
011 - Charges à caractère général	694 K€	743 K€	850 K€	14,37%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	926 K€	810 K€	750 K€	-7,42%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	42 K€	22 K€	22 K€	0,00%
Autres dépenses d'exploitation	211 K€	110 K€	64 K€	-41,48%
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles	11 K€	110 K€	64 K€	-41,48%
68 - provisions	200 K€			
Dépenses d'ordre	3 741 K€	4 498 K€	552 K€	-87,73%
023 - Virement à la section d'investissement	3 153 K€	3 945 K€		-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	588 K€	553 K€	552 K€	-0,26%
Total dépenses d'exploitation	5 615 K€	6 182 K€	2 237 K€	-63,82%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	5 615 K€	6 182 K€	2 237 K€	-63,82%

Les dépenses d'exploitation sont de l'ordre de 2 237 K€ et diminuent de 63,82 % par rapport au budgété 2022, du fait de l'absence de virement effectué à la section d'investissement, comme en 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011), à hauteur de 850 K€ augmentent de 14,37 %. Cette augmentation se situe principalement sur les frais de fournitures non stockable (eau, énergie), sur de la maintenance des fours et sur les charges de structure recalculées pour 2023 ;
- ✓ Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), à hauteur de 750 K€, en diminution par rapport à l'année 2022 de plus de 7 %.
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 22 K€ restent constantes par rapport à l'année 2022.
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67), à hauteur de 64 K€ avec une diminution de 41,48 %. Cette baisse est due à des remboursements sur titres émis et à la baisse de la subvention Point Rose.
- ✓ Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : à hauteur de 552 K€, elles sont quasi-constantes par rapport à l'année 2022.

3.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CT1 – CREMATORIUM »

3.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	855 K€	879 K€	900 K€	2,42%
Dépenses d'équipement	855 K€	879 K€	900 K€	2,42%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	855 K€	879 K€	900 K€	2,42%
Dépenses financières	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées				
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	37 K€	429 K€	36 K€	-91,64%
040 - Opérations de transfert entre sections	36 K€	36 K€	36 K€	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	1 K€	393 K€	0	-100,00%
Total dépenses d'investissement	892 K€	1 308 K€	936 K€	-28,45%
001 - Solde d'exécution négatif				
Total dépenses d'investissement cumulées	892 K€	1 308 K€	936 K€	-28,45%

Les dépenses d'investissement de l'ordre de 936 K€ et en diminution de 28,45% par rapport au budgété 2022 se répartissent comme suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement pour un montant de 900 K€, en augmentation de 2,42% ;
- ✓ Les dépenses d'ordre – quote-part des subventions amortissables, pour un montant de 900 K€ (chapitre 040), en diminution de 91,64%.

3.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	0	0	384 K€	
Recettes d'équipement	0	0	384 K€	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)				
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)			384 K€	
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	0	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	3 742 K€	4 891 K€	552 K€	-88,72%
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 153 K€	3 945 K€		-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	588 K€	553 K€	552 K€	-0,26%
041 - Opérations patrimoniales	1 K€	393 K€		-100,00%
Total recettes d'investissement	3 742 K€	4 891 K€	936 K€	-80,87%
001 - Solde d'exécution positif	1 445 K€	1 232 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	5 187 K€	6 123 K€	936 K€	-84,72%

Les recettes d'investissement, suivent la courbe des dépenses et sont de l'ordre de 936 K€. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Un emprunt d'équilibre (chapitre 16) de 384 K€ ;
- ✓ L'amortissement des immobilisations (chapitre 040) pour un montant de 552 K€, en légère diminution de 0,26% par rapport à 2022.

4. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

4.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

4.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Budgets annexes CT6 - Crématorium	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	628 K€	620 K€	-8 K€	-1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 254 K€	582 K€	-672 K€	-54%
Epargne de gestion courante (EBG)	-626 K€	39 K€	665 K€	-106%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	-100%	6%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0 K€	0	0 K€	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	59 K€	13 K€	-46 K€	-78%
Résultat exceptionnel large	-59 K€	-13 K€	46 K€	-78%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-685 K€	26 K€	711 K€	-104%
Taux d'épargne de gestion	-109%	4%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	1 K€	1 K€	0 K€	-8%
<i>Recettes réelles</i>	628 K€	620 K€	-8 K€	-1%
<i>Dépenses réelles</i>	1 314 K€	595 K€	-719 K€	-55%
Epargne brute (EBE)	-686 K€	25 K€	711 K€	-104%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-109%	4%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	8 K€	8 K€	0	0%
Epargne nette (ENE)	-695 K€	17 K€	711 K€	-102%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-111%	3%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, passe d'un taux négatif -100 % à 6% entre le total budgété 2022 et 2023.
- ✓ L'épargne de gestion suit la même trajectoire que la précédente et augmente de 665 K€ entre 2022 et 2023. Elle est accentuée par une diminution de 80 % du déficit exceptionnel.
- ✓ L'épargne brute évolue, au regard des éléments précédents, favorablement entre 2022 et 2023, passant de – 109 % à 4% en 2023. Elle couvre le remboursement de l'emprunt.
- ✓ L'épargne nette : Ce budget supportant une dette peu importante, le taux d'épargne nette remonte et passe de – 111% à 3%, ce qui reste très faible pour les investissements.

Le budget, malgré une amélioration des épargnes entre 2022 et 2023 reste en situation financière critique.

4.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	90 K€	8 K€	1 K€	0	82 K€

Le stock de la dette prévisionnel à la clôture de 2023 diminue de 8K€.

4.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

Opérations d'équipement inscrites au Budget Primitif 2023	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrits au budget primitif	Montant de cofinancement accordé en 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
AMENAGEMENTS ET ACQUISITION MATERIEL	340 000,00	-	70 490,00	20,73%	16 000,00	-	-

Le montant total des autorisations de programme s'élève à 340 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 20,73 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 16 K€.

4.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

4.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Total voté 2022
Recettes réelles	630 K€	628 K€	620 K€	-1,22%
Recettes de gestion courante	630 K€	628 K€	620 K€	-1,20%
013 - Atténuations de Charges				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	630 K€	626 K€	619 K€	-1,18%
73 - Impôts et taxes sauf 731				
74 - Dotations et participations				
75 - Autres produits de gestion courante		1 K€	1 K€	
Autres recettes d'exploitation	0	0 K€	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels		0 K€		
Recettes d'ordre	0	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
Total recettes d'exploitation	630 K€	628 K€	620 K€	-1,22%
002 - Excédent reporté	100 K€	772 K€		-100,00%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	730 K€	1 400 K€	620 K€	-55,70%

Les recettes d'exploitation s'établissent à 620 K€. Tenant de l'excédent reporté 2022, la baisse affichée est de - 55,70%, mais hors excédent 2022, la baisse reste relative, - 1,22%.

- ✓ Les recettes (chapitre 70) proviennent des ventes de prestations de services, à savoir : crémations, hommages, dispersions, dépôt d'urne etc ... ; pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2023.

4.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA BUDGET PRIMITIF

K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Total voté 2022
Dépenses réelles	621 K€	1 314 K€	595 K€	-54,71%
Dépenses de gestion courante	605 K€	1 254 K€	582 K€	-53,62%
011 - Charges à caractère général	323 K€	618 K€	269 K€	-56,44%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	281 K€	632 K€	311 K€	-50,81%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	1 K€	4 K€	2 K€	-61,71%
Autres dépenses d'exploitation	16 K€	60 K€	14 K€	-77,55%
66 - Charges financières	9 K€	2 K€	2 K€	23,30%
67 - Charges exceptionnelles	6 K€	49 K€	12 K€	-76,53%
68 - provisions	2 K€	10 K€		-100,00%
Dépenses d'ordre	109 K€	86 K€	25 K€	-70,83%
023 - Virement à la section d'investissement	80 K€	80 K€		-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 K€	6 K€	25 K€	305,96%
Total dépenses d'exploitation	730 K€	1 400 K€	620 K€	305,96%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	730 K€	1 400 K€	620 K€	-55,70%

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève, pour 2023, à 620 K€ et se répartit comme suit :

- ✓ Les dépenses réelles d'exploitation, soit 595 K€, qui concernent essentiellement les dépenses de personnel (chapitre 012) et les charges à caractère général chapitre 011) fluides, prestations de maintenance. La variation est importante comparativement au budget total voté 2022 ;
- ✓ Les dépenses d'ordre, qui comprend uniquement la dotation aux amortissements ;
- ✓ Les charges financières (chapitre 66) sur lesquelles aucune variation n'est constatée.

4.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUM METROPOLE »

4.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Total voté 2022
Dépenses réelles	109 K€	566 K€	25 K€	-95,58%
Dépenses d'équipement	100 K€	557 K€	16 K€	-97,13%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	100 K€	557 K€	16 K€	-97,13%
Dépenses financières	9 K€	8 K€	9 K€	7,14%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 K€	8 K€	9 K€	7,14%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	0	0	0	
040 - Opérations de transfert entre sections				
041 - Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'investissement	109 K€	566 K€	25 K€	-95,58%
001 - Solde d'exécution positif				
Total dépenses d'investissement cumulées	109 K€	566 K€	25 K€	-95,58%

Les dépenses d'investissement pour 25 K€ se répartissent comme suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement pour 16 K€ en 2023. Il s'agit de l'unique opération « Aménagement et Acquisition de matériel » ;
- ✓ Le remboursement du capital de la dette pour 9 K€ (chapitre 16).

4.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Total voté 2022
Recettes réelles	0	358 K€	0	-100,00%
Recettes d'équipement	0	0	0	0,00%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)				
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	0	358 K€	0	-100,00%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves		358 K€		-100,00%
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	633 K€	86 K€	25 K€	-70,93%
021 - Virement de la section d'exploitation	604 K€	80 K€		-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 K€	6 K€	25 K€	316,67%
041 - Opérations patrimoniales				
Total recettes d'investissement	633 K€	444 K€	25 K€	-94,37%
001 - Solde d'exécution positif	105 K€	122 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	738 K€	566 K€	25 K€	-95,58%

En recettes d'investissement, 25 K€ :

- ✓ Elles sont composées uniquement de l'amortissement des immobilisations (chapitre 040).